



Vendre voiture personne décédée

Par **blethi**, le **07/03/2016** à **16:53**

Bonjour

Mon père est décédé le 23 février dernier. Je suis son fils unique issu d'un premier mariage. Il s'est remarié en secondes noces en 2005, sans descendance et avec un contrat de mariage. Les deux époux n'avaient pas de compte joint. Il était propriétaire d'un véhicule que son épouse et moi souhaitons vendre.

En plus des documents habituels pour une vente de véhicule, il faut apparemment un acte de notoriété prouvant que nous pouvons effectuer cette opération.

J'ai plusieurs questions sur ce sujet :

L'acte de notoriété doit-il être au nom de son épouse, son fils ou les deux ?

Dans l'hypothèse où nous vendons le véhicule, à quel ordre le chèque doit-il être établi et pour quel compte, sachant que les comptes au nom de mon père vont être bloqués ?

Ce véhicule entre-t-il dans la succession ? Devons-nous attendre le règlement de ladite succession avant de vendre ?

J'espère avoir été clair et vous remercie pour votre aide.